



CONSEIL MUNICIPAL du lundi 19 février 2018

Compte-rendu sommaire Publié le 21.02.2018

01/2018 - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal prend acte du bilan annuel des opérations immobilières réalisées en 2017.

A l'unanimité

02/2018 – LISTE DES CONVENTIONS PASSÉES - EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des conventions passées au cours de l'exercice 2017.

A l'unanimité

03/2018 – LISTE DES MARCHES PUBLICS PASSÉS - EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des marchés publics passés au cours de l'exercice 2017.

A l'unanimité

04/2018 – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité

05/2018 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif, hors la présence de Monsieur Pierre PERRIN, Maire,

- **donne acte à Monsieur Pierre PERRIN, Maire, de la présentation faite du compte administratif de l'année 2017,**
- **reconnait la sincérité des restes à réaliser,**
- **vote le présent Compte Administratif.**

A l'unanimité

06/2018 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	807 937,24 €
<u>B. Résultat antérieur reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	326 134,14 €
C. Résultat à affecter = A +B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 134 071,38 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	1 840 807,40 €
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-596 779,33 €
Besoin de financement F = D+E	
AFFECTATION = C + G+H	834 071,38 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	300 000,00 €
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	834 071,38 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

A l'unanimité

07/2018 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annexé sur les orientations budgétaires qui lui est présenté.

A l'unanimité

08/2018 RYTHMES SCOLAIRES : ORGANISATION DE LA SEMAINE A 4 JOURS D'ENSEIGNEMENT DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal décide de solliciter une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour un retour à un enseignement sur 4 jours dès la rentrée scolaire 2018/2019.

Adopté à l'unanimité

09/2018 RYTHMES SCOLAIRES : MODIFICATION DES HORAIRES POUR LA RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal DECIDE De modifier les horaires des écoles maternelles « Les Coquelicots » et « Les Tilleuls » ainsi que l'école élémentaire Rapp-Dannenberger comme suit :

- *de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 avec une anticipation de 5 minutes pour l'école « Les Coquelicots » afin de permettre aux parents de déposer leurs enfants sur les deux sites.*

Adopté à l'unanimité

10/2018 - APPROBATION DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION DE L'EUROMETROPOLE

Le Conseil Municipal approuve le Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole pour la période 2018-2021.

Adopté à l'unanimité

11/2018 : EMS - PREVENTION DES COULEES D'EAU BOUEUSES, ACCEPTATION DU TRANSFERT A L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG DE LA COMPETENCE « MAITRISE DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT OU LA LUTTE CONTRE L'EROSION DES SOLS »

Le Conseil Municipal APPROUVE le transfert à l'Eurométropole de Strasbourg de la compétence « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols » prévu à l'alinéa 4° de l'article 211-7 du code de l'Environnement.

Adopté à l'unanimité

12/2018 – EMS : AVIS SUR LE PROJET DE VENTE PAR L'EMS D'UNE PARCELLE SITUEE RUE DES TUILERIES A SOUFFELWEYERSHEIM

Le Conseil Municipal ÉMET un avis favorable au projet de délibération de l'Eurométropole concernant la vente par l'EMS d'une parcelle située rue des Tuileries a Souffelweyersheim.

Adopté à l'unanimité